



# Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**NO DPDRL230066, 463, route Saint-Pierre**

**À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 463, route Saint-Pierre, à Saint-Gervais**

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Gervais a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal qui ne respecterait pas la marge de recul latérale totale prévue au règlement de zonage # 358-21. L'agrandissement ferait que la résidence respecterait une marge de recul latérale totale de 13,29 mètres, alors que le règlement de zonage exige 15 mètres.

### **Le règlement de zonage # 358-21 stipule que :**

Dans la zone 162-V où est situé le 463, route Saint-Pierre, la somme des marges de recul latérales que doit respecter un bâtiment principal est de 15 mètres. Selon l'article 51 du règlement de zonage #358-21, les ressauts, les avant-toits, les patios, les corniches, les auvents, les cheminées faisant corps avec le bâtiment et les escaliers extérieurs conduisant exclusivement au rez-de-chaussée peuvent empiéter dans la marge de recul latérale, pourvu que l'empiètement dans la marge de recul n'excède pas 60 cm.

### **Donc, en résumé,**

La demande de dérogation mineure, si elle est accordée, permettra d'agrandir un bâtiment d'habitation principal avec une marge de recul latérale d'une somme de 13,29 mètres au lieu des 15 mètres totaux requis au règlement de zonage.

Le conseil municipal statuera sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le **4 juillet 2023, à 20h00** au 150, rue Principale, à Saint-Gervais.

Toute personne intéressée à cette demande pourra se faire entendre par le conseil ou en déposant une correspondance écrite et acheminée à la municipalité.

**FAIT À SAINT-GERVAIS**, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis « Demande de dérogation mineure no DPDRL230066, 463, route Saint-Pierre », et ce, en date du 19<sup>e</sup> jour de juin 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2023.

Johanne Simms, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

